

Résolution du Comité économique et social européen pour «Le 50e anniversaire de la signature des traités de Rome» (14 mars 2007)

Légende: Le 14 mars 2007, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome et dans une Union européenne en crise, le Comité économique et social européen affirme sa résolution à apporter sa contribution pour faire naître l'impulsion qui redonnera au processus d'intégration européenne une nouvelle dynamique.

Source: Comité économique et social européen. Résolution du Comité économique et social européen pour « Le 50ème anniversaire de la signature des traités de Rome ». Bruxelles : 14.03.2007. 4 p.

http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/ces350-2007_fin_res_fr.pdf.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_du_comite_economique_et_social_europeen_pour_le_50e_anniversaire_de_la_signature_des_traites_de_rome_14_mars_2007-fr-f2bd7a16-c0f5-4a85-a9ff-762511fb2e76.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013



Comité économique et social européen

Bruxelles, le 14 mars 2007

RÉSOLUTION
du Comité économique et social européen
pour
"Le 50ème anniversaire de la signature des traités de Rome"

- 1 -

Lors de la réunion de son Bureau du 21 novembre 2006, le Comité économique et social européen a décidé de présenter une résolution à l'occasion du 50^e anniversaire de la signature des traités de Rome (par les représentants des six pays fondateurs le 25 mars 1957) en vertu desquels ont été instituées la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Lors de sa session plénière des 14 et 15 mars 2007 (séance du 14 mars 2007), le Comité économique et social européen a adopté la présente résolution par 136 voix pour et 12 abstentions.

Le Comité économique et social (CES) qui, depuis sa création par les traités de Rome, s'emploie à rassembler les représentants du patronat, des salariés et des diverses autres forces organisées de la société pour les amener à délibérer et à rendre des avis en commun, assumant par là une mission essentielle au développement de la solidarité, de la cohésion et à l'émergence d'un consensus entre les États membres, est résolu à continuer, au cours des années à venir et dans un contexte en mutation, à remplir pleinement cette mission d'importance cruciale.

Le renouveau européen qui dès 1952 - soit quelques années à peine après la fin d'une guerre dévastatrice - a conduit à la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) dont les effets positifs ont contribué à la reconstruction de l'Europe et à la réconciliation de peuples autrefois ennemis, a créé les conditions nécessaires à l'adoption des traités de Rome et à l'accomplissement de toutes les étapes ultérieures du processus d'unification qui ont abouti à notre Union européenne actuelle et à son projet, tourné vers l'avenir, de traité constitutionnel.

Les représentants des peuples de l'Europe qui, sur le plan social, économique, culturel, politique et civique, se sont engagés tout au long de ces décennies en faveur de l'unification européenne, ont démontré de manière éclatante qu'ils avaient tiré les bonnes leçons de la guerre, des destructions et de la perte des libertés qui avaient été provoquées par le nationalisme et le racisme.

À travers un dialogue constructif et critique avec les parlements, les gouvernements et les administrations des États membres mais aussi avec les institutions européennes, les forces de la société civile ont contribué par leurs initiatives et leur engagement à façonner le processus d'unification et à assurer sa réussite.

Si l'on porte un regard rétrospectif sur l'histoire européenne, il apparaît que la création de la CEE et d'Euratom a marqué un pas décisif sur le chemin d'une union sans cesse plus étroite entre des États et des peuples toujours plus nombreux qui au cours de la dernière décennie du 20^e siècle a finalement permis de surmonter la division de l'Europe.

- 2 -

Par la signature et la ratification des traités de Rome et des traités européens qui les ont suivis, tous les États membres se sont prononcés de manière volontaire en faveur du processus d'unification et d'intégration. En vertu de cette décision, ils sont tenus de respecter scrupuleusement l'acquis et d'éviter de mettre en péril tout développement futur au motif d'égoïsmes nationaux, d'un souci de prestige ou d'autres avantages unilatéraux de court terme.

Les politiques communes, la libre circulation des personnes, la création d'un grand marché unique sans frontières internes, l'introduction d'une monnaie unique sont quelques-unes des grandes étapes qui ont marqué la voie vers une prospérité globale inconnue jusque-là en Europe, sans pour autant masquer les difficultés qui subsistent en termes de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette réussite, et les valeurs qui la sous-tendent, ont contribué à l'édification d'un modèle européen de société, dont un modèle social, qui exerce une force d'attraction pour beaucoup de pays dans le monde.

À l'avenir, l'Union européenne devra s'inspirer des expériences positives qu'a porté avec lui cet effort d'intégration communautaire, en vue de relever les nouveaux défis qui se présenteront à elle, tout en développant ses politiques par le biais de la méthode communautaire qui a fait ses preuves et qui permet d'assurer une égalité de traitement entre tous les États membres, et ce principalement dans l'optique:

- de développer le modèle social européen;
- de faire face à la mondialisation de l'ensemble des relations économiques, sociales et culturelles, en maîtrisant les effets négatifs qui en résultent;
- de faire face aux changements climatiques;
- de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique;
- de maîtriser les problèmes liés à l'immigration en tenant compte des valeurs propres à l'Europe;
- de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Aujourd'hui, en mars 2007, l'Europe est de nouveau confrontée à des choix importants. À la lumière

- des résultats obtenus et du dynamisme persistant de l'intégration,
- de l'essor du système politico-institutionnel européen qui s'est accompli en parallèle,
- de l'augmentation considérable du nombre d'États membres et de la diversité des expériences, des motivations et des intérêts qui en résulte,
- enfin, des attentes accrues des citoyens à l'égard de l'Union européenne,

- 3 -

et en vue de la prémunir pour l'avenir, il est nécessaire sans plus tarder d'adresser un signe fort de confirmation au moyen d'une nouvelle raison d'être de l'Union européenne.

Définir cette nouvelle raison d'être implique une vision claire et un accord sur les éléments fondamentaux de celle-ci pour lui donner par voie de traité des bases plus solides et plus larges. L'ambition ne devrait pas être seulement de réviser les règles de fonctionnement de l'Union mais également de préciser sa vocation future en esquissant la constitution qu'il sera nécessaire d'adopter à cette fin.

Pour qu'elle apporte des résultats aux citoyens et qu'elle suscite l'adhésion des nouveaux États membres et des jeunes générations, qui n'ont pas été directement confrontés au processus d'intégration des décennies passées, il convient d'axer la réalisation concrète d'une Union européenne qui est tout autant une union d'États qu'une union de citoyens sur les deux dimensions suivantes qui sont consacrées par le Traité constitutionnel élaboré par la Convention européenne:

- sur les valeurs et les principes qui ont joué un rôle moteur dès le début du processus d'unification européenne et qui demeurent indispensables pour l'avenir, eu égard notamment à la résurgence des tendances nationalistes, racistes, xénophobes ou de repli national:
 - la réconciliation et la tolérance,
 - la solidarité et la subsidiarité,
 - le droit et la justice,
 - la paix et la liberté.

- sur les intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels des citoyens, dont les représentants de la société civile européenne se font l'écho depuis des années:
 - la protection des droits fondamentaux des citoyens et leur mise en application;
 - des procédures d'élaboration des politiques et de prise de décision qui soient démocratiques, transparentes et fondées sur la proximité avec les citoyens;
 - la participation active des citoyens et de la société civile;
 - l'obtention, à travers un recours généralisé à la méthode communautaire, de résultats pertinents et opportuns qui servent les citoyens dans leur réalité quotidienne.

Le CESE est résolu à apporter sa contribution pour faire naître l'impulsion qui redonnera au processus d'intégration européenne une nouvelle dynamique. Pour créer cette impulsion, il faudra s'appuyer sur une prise en compte systématique des préoccupations et des attentes des citoyens, et en particulier sur un renforcement de la légitimité démocratique de l'Union et de ses institutions et poser ainsi les bases d'une réappropriation rationnelle et émotionnelle du projet européen par les citoyens. La démocratie participative, à savoir l'implication et la participation de la société civile organisée au processus de formation des politiques et des décisions, ainsi qu'à leur mise en œuvre, constitue une clé d'une

- 4 -

modernisation et d'une amélioration durable de la gouvernance. Ainsi, l'Union européenne deviendra l'Ensemble européen au sein duquel les citoyens seront véritablement acteurs du processus d'intégration.

Bruxelles, le 14 mars 2007.

Le Président
du Comité économique et social européen

Le Secrétaire général
du Comité économique et social européen

Dimitris DIMITRIADIS

Patrick VENTURINI